# Scénario pour une vidéo – Qu’est-ce qu’une déficience perceptuelle?

## Diapositive 1

On estime que trois millions de Canadiens, soit environ 10 % de la population, présentent une déficience perceptuelle.

## Diapositive 2

En offrant les services du CAÉB à votre bibliothèque, vous mettez à la disposition des personnes de votre région incapables de lire les imprimés une riche collection de documents accessibles.

## Diapositive 3

Quels types de déficience perceptuelle rendent admissibles aux services du CAÉB? Comment s’assurer qu’un abonné est admissible?

## Diapositive 4

Une déficience perceptuelle est un problème de vision, une incapacité physique ou un trouble d’apprentissage qui rend difficile ou impossible la lecture de documents imprimés ordinaires.

## Diapositive 5

Si l’abonné est incapable de voir les mots sur une page ou d’orienter son regard vers ces mots, il a une déficience perceptuelle. Il peut être aveugle ou avoir une vision partielle en raison d’une maladie comme la dégénérescence maculaire ou le glaucome.

## Diapositive 6

Si l’abonné à de la difficulté à tenir un livre imprimé ou à tourner les pages, il présente une déficience perceptuelle. Il peut être atteint d’une forme grave d’arthrite, de paralysie cérébrale, de sclérose en plaques ou de tout autre maladie qui affecte sérieusement la motricité fine.

## Diapositive 7

Si l’abonné a un trouble d’apprentissage lié à la lecture, comme la dyslexie, il s’agit également d’une déficience perceptuelle. Les troubles d’apprentissage renvoient à des difficultés dans le traitement de l’information. Ils sont présents malgré des capacités de réflexion et de raisonnement se situant dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne. La déficience de lecture, parfois appelée dyslexie, est une forme courante de trouble d’apprentissage.

## Diapositive 8

Cette définition de la déficience perceptuelle est extraite de la Loi sur le droit d’auteur du Canada, qui autorise des organismes comme le CAÉB à offrir des documents en médias substituts (version sonore, braille, texte électronique, etc.) aux à l’intention des personnes incapables de lire les imprimés.

## Diapositive 9

La définition de la déficience perceptuelle n’englobe pas les faibles niveaux de littératie ou les déficiences sur le plan du développement.

La principale question à se poser est la suivante : est-ce que le *média* (et non le contenu) du document constitue un obstacle pour l’abonné? Si le document existait sur un autre média, deviendrait-il accessible?

## Diapositive 10

Le CAÉB vous aide à fournir des documents en médias substituts aux abonnés qui en ont besoin. Il s’agit de versions sonores de livres en format DAISY ou MP3, de textes électroniques, de documents braille, d’imprimé-braille pour enfants et de vidéos descriptives.

## Diapositive 11

Il y a plus d’une façon de lire un livre. Donc, si vous comptez parmi vos abonnés des personnes qui pourraient tirer parti des collections et des services du CAÉB…

## Diapositive 12

… inscrivez-les au CAÉB dès maintenant!

## Diapositive 13

Logo du CAÉB

[membres@bibliocaeb.ca](mailto:membres@bibliocaeb.ca)

1 855 655-2273, choix 2

Suivez le CAÉB sur Twitter @CELA\_CAEB